

**ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE
PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION
EN VUE DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de BAFFIE,

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant la demande du 21 mai 2026, de l'entreprise I2C OCCITANIE, 6 Place du Président Thomas WOODRO Wilson 31000 TOULOUSE, représentée par M. BEKKAI Abdelkader pour le dédoublement d'un poteau TELECOM :

ARRETE :

Article 1 :

Pour des raisons de sécurité, à partir **du 27 mai 2026** et pour **60 jours** la circulation sera alternée manuellement, **au village de CHOMOUTARGUES, Impasse des Grands Prés**. Le stationnement sera interdit et les piétons seront interdits dans l'emprise. La vitesse sera limitée à 30km/h.

Article 2 :

Conformément à l'article R 411-25 du Code de la Route, ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation.

Article 3 :

La signalisation réglementaire de chantier conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière à la charge du Maître d'Ouvrage, sera mise en place et entretenue par I2C OCCITANIE, 6 Place du Président Thomas WOODRO Wilson 31000 TOULOUSE, chargée des travaux.

Article 4 :

L'intervenant sera entièrement responsable, sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligence, imprévoyance ou toute autre faute.

Article 5 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 :

Le présent arrêté sera affiché dans la commune de BAFFIE par l'autorité administrative ainsi que sur le chantier mobile de l'entreprise I2C OCCITANIE, 6 Place du Président Thomas WOODRO Wilson 31000 TOULOUSE.

Article 7

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ambert,
- M. Le Maire de BAFFIE
- M. Abdelkader BEKKAI, Responsable Chantier de I2C OCCITANIE, 6 Place du Président Thomas WOODRO Wilson 31000 TOULOUSE, Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera adressé à l'entreprise chargée des travaux.

A BAFFIE,
le 26 mai 2026
Le Maire,
Eric CAMPEAUX

